

La nouvelle Société de Gerberoi¹, district de Beauvais, rend compte de sa première séance : elle demande à changer son nom en celui de Gerbe-la-Montagne. Elle annonce que leur curé a abjuré son métier de prêtre, et qu'elle fait un envoi de plusieurs effets d'or et d'argent provenant de son église.

Suit la lettre de la nouvelle Société de Gerberoy.

Citoyens représentants,

Enfin, la vérité triomphe, le fanatisme n'est plus, le règne de la raison commence et le génie républicain avec complaisance sur les campagnes. C'est sous les auspices de ce génie de la liberté qu'une société sans-culotte vient de se former à Gerberoy, chef-lieu de canton et district de Beauvais; le procès-verbal de son établissement date de l'an premier de la raison. Sa première séance fut consacrée d'abord à un doux épanchement de sentiments d'union entre tous les sociétaires, qui se donnèrent le baiser fraternel; ensuite on vit l'autel de la patrie se couvrir d'offrandes civiques que les bons sans-culottes s'empressèrent d'y déposer pour être envoyées aux braves volontaires de cette commune, dont le nombre s'élève à 24, malgré sa petite population mâle qui n'excède pas 120 citoyens, mais de bons républicains ne calculent pas avec la patrie.

Le premier mouvement motionnaire qui ait éclaté dans cette même séance fut un cri général d'indignation pour l'immoralité de la dernière syllabe du nom de Gerberoy. Braves Montagnards, pardonnez à notre enfance républicaine emmaillottée jusqu'ici dans les langes du fanatisme, de ne point encore avoir marché au pas de la Révolution, mais nous y voilà, et ça ira, Vive la République ! Vive la Montagne ! Enhardissez notre marche, législateurs, en décrétant que cette commune portera à l'avenir le nom de Gerbe-la-Montagne.

Les premiers pas des sans-culottes de cette société naissante se tourneront vers l'église, dont le curé vient de se rendre au cri de la raison en abjurant les erreurs qu'il nous enseignait de bonne foi : tous les effets d'or et d'argent montant à la valeur de 31 marcs 4 onces plus 18 livres, et une grande quantité de fer et de plomb en ont été retirés : nous les avons fait transporter à l'Administration de notre district, pour par elle être déposés sur l'autel et dans le sanctuaire de la patrie ; la dédicace de cet édifice sous la dénomination de temple de la raison est ajournée au décadi de la présente décade et nous ne connaissons plus ici d'autres fêtes que ces jours de décade; la première du... brumaire dernier a été solennisée par un autodafé civique de titres féodaux brûlés par le corps municipal dans le délai déterminé par votre décret.

Fondateurs de la République, encore un mot et nous finissons. Restez fermes, à votre poste, la patrie vous le commande, nous ne vous en disons point davantage.

Noms des 24 volontaires :

J.-F. Boudret, marié ayant enfants, L. Penel, C. Roudeau, ayant femme et enfants, P. Ichec, N.-J. Ichec (frères), J.-L.-N. Lemaire., Lemaire (frères), J.-B. Fegeux, M. Fegeux, N. Fegeux (frères), C.-L. Labure, J.-B. Prévost, S. Démoulin, J.-B. Curbre, J. Curbre (frères), F. Toutain, J.-F. Lelong, ayant femme et enfants, J.-H. Grison, N. Breton, Boudret, N. Dourlens, F.-D., Bourdon, M. Pillet, Heudebourg.

A Gerberoy, le sextidi 6 frimaire de la 2^e année de la République une, indivisible et impérissable, et le premier de la raison de la philosophie.

Attestation du secrétaire de l'administration du district de Beauvais.

Je soussigné, secrétaire de l'administration du district de Beauvais, certifie qu'il a été déposé ce jourd'hui audit district par les citoyens Pierre-Antoine Serté et Charles Just Bois-Thierry, tous deux commissaires, tant de la municipalité que de la Société populaire de Gerberoy, les objets ci-après provenant de l'église dudit Gerberoy.

Premièrement.

Les quatre branches d'une croix de procession, une paix, quatre couverts de livres, en forme de reliques pesant avec une petite croix, six marcs, sept onces.....6^m 7^o 0^g

Deux burettes à saintes-huiles et une petite coquille pesant un marc, deux onces, trois gros..... 1 2 3

Un grand soleil en vermeil, garni de deux figures, deux anges et une couronne pesant dix-sept marcs, deux onces, sept gros..... 17 2 7

¹ Gerberoy (Oise)

Un calice et sa patène en vermeil pesant cinq marcs, une once	5	1	0
Un autre calice en argent avec sa patène, pesant quatre marcs, sept onces, deux gros.....	4	7	2
Un ciboire en argent pesant deux marcs, une once, un gros.....	2	1	1
Le total de la pesée ci-dessus se monte à trente-sept marcs, cinq onces, cinq gros.....	37 ^m	1 ^o	3 ^g

Plus une poignée de franges en cuivre, deux plaques, un bénitier, deux christs, un goupillon, une pomme et une douille de croix, le tout de cuivre, pesant environ trente livres.

Plus différents morceaux de plomb pesant environ deux-cent vingt-cinq livres.

A Beauvais, le huit frimaire, au deuxième de la République française, une, indivisible et impérissable.

Mesanguy.